

@COM LEKUA
Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 31, Rue du Chant du Lorient, 40230 BENESSE MAREMNE
953 589 678 RCS DAX

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 30 JANVIER 2026

LES SOUSSIGNÉS :

Madame Paula BOGALHEIRA

Madame Delfine DE ARAUJO

Madame Sophie GONZALEZ

La société IN COM, Société par actions simplifiée unipersonnelle représentée aux présentes par son Directeur Général Monsieur Nicolas MINER

Monsieur Jonathan MARTEEL

Monsieur Emeric MORIZET

Détenant ensemble 20 000 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée @COM LEKUA désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société @COM LEKUA et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 24 des statuts,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le texte des projets de décisions,

Ont pris les décisions suivantes portant sur :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Démission du Directeur Général,
- Transfert de siège social,
- Modification de l'article 04 des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président et prenant acte de la démission de Madame Jill GODOC de son mandat de Présidente à compter du 30 Janvier 2026, nomme à l'unanimité en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société, la société IN COM société par actions simplifiée unipersonnelle dont le siège social est 1 Rue du Chevron d'or 47300 Pujols immatriculée au RCS d'Agen sous le numéro 952 237 410 représentée par Monsieur Nicolas MINER Directeur général, et prend acte concomitamment de sa démission des fonctions de Directrice générale.

Paraphes : NM DDA J M PB SG EM

DEUXIÈME DÉCISION

La collectivité des associés décide à l'unanimité de supprimer des articles 38 à 40 des statuts la nomination de l'ancienne présidente sans qu'il y ait lieu de la remplacer par celle du nouveau président.

TROISIÈME DÉCISION

La collectivité des associés décide à l'unanimité de transférer le siège social du 31, Rue du Chant du Lorient 40230 BENESSE-MAREMNE à 1, Rue du Chevron d'or 47300 PUJOLS, à compter du 01/01/2026 et, en conséquence, de modifier l'article 3 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : **1, Rue du Chevron d'or – 47300 PUJOLS**".

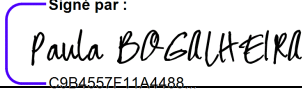
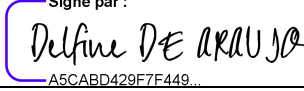
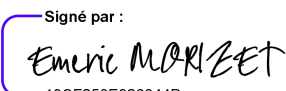
Le reste de l'article demeure inchangé.

QUATRIÈME DÉCISION

La collectivité des associés donne à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Paula BOGALHEIRA Signé par :  C9B4557E11A4488...	Delfine DE ARAUJO Signé par :  A5CABD429F7F449...
Sophie GONZALEZ Signé par :  5DB60B958DDC426...	Société IN COM Nicolas MINER Signé par :  D1A2793C69304AB...
Emeric MORIZET Signé par :  13CF258E326344D...	Jonathan MARTEEL Signé par :  425579250B5444A...